



attac

Le Courriel d'information

n°345-346 – Mardi 02 juillet 2002 / Vendredi 05 juillet

IMMIGRES : LES NOUVEAUX KLEENEX DE L'EUROPE

Dans ce numéro

Un numéro spécial sur les nouvelles législations anti-immigrés réalisé en collaboration avec le Granello di Sabbia redazione@attac.org Abonnements : <http://attac.org/indexit>

1. Objecteur de conscience contre les empreintes digitales. (Par Farid Adly)

Je vis en Italie depuis 36 ans, et je n'ai jamais passé ne serait-ce qu'un jour sans permis de séjour. Mais si cette loi est approuvée en sa forme actuelle, je ferai l'objecteur de conscience. Je ne donnerai pas mes empreintes digitales de façon spontanée, lorsque je présenterai la demande de renouvellement de mon permis de séjour. Je serai alors considéré comme « clandestino », et vos agents de police devront venir à mon domicile pour m'arrêter par la force, afin de relever mes empreintes digitales.

2. Immigration, arrêtez le massacre ! (Par ATTAC Rabat)

Dans un même élan, à Tanger comme à Séville, les manifestants ont refusé le projet Aznar de sanctions contre les pays par lesquels transitent les migrants. Il n'en reste pas moins que l'Union européenne reste toujours dans une logique sécuritaire du traitement de l'immigration clandestine et refuse d'intégrer cette question dans le nécessaire débat sur les relations nord-sud et les conditions d'un réel développement.

3. Migration coopération et développement (Par Gustave Massiah)

Le développement permet-il de réduire les flux migratoires ? La réponse dépend de l'horizon. A long terme, oui ! A court terme non ! Tout développement introduit des déséquilibres ; dans des régions rurales, - le bouleversement des rapports sociaux entraîne un exode et alimente les flux migratoires. Ce n'est que dans un deuxième temps, longtemps après, quand les effets combinés de la transition démographique et de l'accroissement de la productivité agricole se font sentir, que l'émigration s'épuise et que, parfois, les flux peuvent s'inverser.

4. Exploitation politique du racisme et de la xénophobie (Walter Peruzzi)

Borghesio, pour sa part, invite « à se défendre de l'invasion, qui menace notre identité ethnique et culturelle, et cela en utilisant tous les moyens, qui sont à notre portée (19/03/2002), alors que le vice-président du Sénat, Roberto Calderoli, accuse la TV de montrer des images « brutales » d'enfants pouvant influencer les spectateurs, sans pour autant ajouter, comme cela serait d'usage pour fournir une information complète et correcte, que ces enfants peuvent être aussi accompagnés de personnes, de ces mêmes personnes qui par la suite dévalisent nos villes, vendent la drogue et organisent des trafics de prostitution, sans oublier les terroristes partisans du terrorisme islamique »

5. C'est la loi qui est criminelle ! (Par Paolo Berardi Vernaglione)

En outre la loi Bossi-Fini va plus loin que l'effet Schengen, origine de la loi Turco-Napolitaine et des premiers centres de détention. Il ne s'agit plus seulement ! d'une barrière commune aux frontières de l'Europe mais de ficher les individus à l'intérieur du territoire, mesure à laquelle devront se soumettre les immigrés, les mouvements de contestation à l'ordre global, les terroristes islamistes présumés et leurs partisans. Et les citoyens italiens désobéissants ?

6. Hétérophobie et subjectivité de l'immigré (Par Annamaria Rivera)

Ceci suppose donc la criminalisation de la condition de sans-papiers (celui qui, après un décret d'expulsion sera appréhendé sans document de séjour, risquera 4 ans de détention). Cela élimine également la possibilité actuelle d'entrée à travers le mécanisme, prévu par la législation actuelle, du sponsorship. Cela limite aussi de manière drastique la possibilité d'obtenir des regroupements familiaux et redouble la durée de la "rétention" des immigrés en attente d'expulsion dans les fameux centres de détention.



attac

Objecteur de conscience contre les empreintes digitales

Par Farid Adly
Traduction Corinne Milani. Traducteurs bénévoles coordintrad@attac.org

Monsieur le Président du Conseil,

Je viens de lire, que votre gouvernement veut prendre mes empreintes digitales. Je n'ai commis aucun crime dans votre pays. Je vis et je travaille en Italie depuis maintenant 36 ans. J'ai épousé une citoyenne italienne et je suis le père d'enfants italiens. Mais toutefois j'ai conservé ma nationalité libyenne. Je suis journaliste et j'écris tous les jours des reportages en italien sur le monde arabe, l'immigration et le multiculturalisme et en arabe sur la Grande Italie.

Cet amendement approuvé par la majorité gouvernementale représente une insulte envers ma personne et envers des centaines de milliers de travailleurs honnêtes, qui ont émigré en Italie pour gagner leur pain quotidien. Cette loi vous est utile, ainsi qu'à vos alliés du gouvernement, pour transmettre une sensation de sécurité à l'opinion publique. Il est normal de vouloir assurer la sécurité des citoyens, mais non pas un semblant de sécurité sur le papier et de plus tout à fait imaginaire.

Cette loi, Monsieur le Président, augmentera encore plus le nombre des «clandestini»(1). Il est probable, que ce soit justement, ce que recherche votre politique. Beaucoup de vos alliés ont construit leur fortune politique en lançant des slogans racistes et xénophobes et ont besoin des «clandestini» pour continuer à trouver une légitimation politique. Ces derniers ne pourront plus se mettre en grève, ils ne pourront plus demander des augmentations de salaire, ils ne se rebelleront jamais et ils seront utilisés pour faire chanter les travailleurs italiens, qui travaillent au noir. Relever les empreintes digitales des étrangers ne peut que renforcer auprès de l'opinion publique l'idée que "immigrés = criminalité". Vous même, vous savez pertinemment, que cela n'est qu'une égalité erronée et présumée.

L'Italie n'a pas besoin d'une telle loi.

L'image de l'Italie n'en sera qu'assombrie et comparable à un régime militaire sud-américain. Une telle discrimination entre citoyens italiens et étrangers séjournant en Italie sera soumise à l'attention des organismes internationaux, de

l'ONU et aussi de l'UE, qui agissent contre le racisme et la xénophobie.

Les empreintes digitales des «clandestini», de celui qui commet des délits et de celui qui ne possède pas de documents d'identité sont - en accord aux lois en vigueur - déjà relevées. Le souci de sécurité ne peut justifier la prise des empreintes digitales de tous les étrangers, qui demandent le permis de séjour. Si mon identité est prouvée par des documents certifiés par des déclarations émanant des autorités consulaires de mon gouvernement, à quelles fins est il nécessaire de relever mes empreintes digitales, alors que je n'ai commis aucun crime ?

Cela représente une punition gratuite contre celui, qui est originaire d'un pays pauvre du Sud. Vos ministres, qui ont rédigé le texte de loi, ont compris, qu'il s'avèrerait impossible de relever les empreintes d'un militaire américain séjournant en Italie ou d'un riche citoyen suisse ou japonais. En effet dans la version originale, ils n'ont pas utilisé la terminologie "étrangers des pays hors UE", mais "n'appartenant pas aux pays OCSE". Voici une double discrimination, qui frise le racisme. "Toi, qui es étranger blanc et riche, ils ne relèvent pas tes empreintes ; vous, noirs, de race jaune, au teint olivâtre et pauvres, approchez vous et mettez vos dix doigts dans l'encre !". Non une telle discrimination n'est pas acceptable.

Voici une double discrimination, qui frise le racisme. "Toi, qui es étranger blanc et riche, ils ne relèvent pas tes empreintes ; vous, noirs, de race jaune, au teint olivâtre et pauvres, approchez vous et mettez vos dix doigts dans l'encre !". Non une telle discrimination n'est pas acceptable.

Mais il ne convient pas non plus à l'Italie d'adopter une telle loi, aussi pour d'autres raisons mais surtout pour des raisons économiques.

Il suffit de penser, par exemple, aux complications, que devra affronter le travailleur italien à l'étranger. Si votre police prenait les empreintes digitales des diplomatiques saoudiens ou des hommes d'affaires sud-africains, alors ces pays aussi - au nom du principe de réciprocité - en feraient autant avec les travailleurs et les hommes d'affaires italiens travaillant dans leurs pays.

Pour toutes ces régions, Monsieur le Président, je refuse de me plier à cette loi.



attac

Je vis en Italie depuis 36 ans, et je n'ai jamais passé ne serait-ce qu'un jour sans permis de séjour. Mais si cette loi est approuvée en sa forme actuelle, je ferai l'objecteur de conscience. Je ne donnerai pas mes empreintes digitales de façon spontanée, lorsque je présenterai la demande de renouvellement de mon permis de séjour. Je serai alors considéré comme «clandestino», et vos agents de police devront venir à mon domicile pour m'arrêter par la force, afin de relever mes empreintes digitales.

J'espère que de nombreux autres étrangers agiront ainsi.

De cette façon, vous aurez soustrait de nombreux agents à leur fonction de lutte contre le crime pour poursuivre d'honnêtes citoyens, et sans aucun doute cela ne sera pas un bien pour votre pays ni pour la sécurité des citoyens.

Sincères salutations,

Farid Adly, directeur de "ANBAMED", notizie dal Mediterraneo"

PS : Lorsqu'une loi, qui impose les empreintes digitales sur la carte d'identité, donc égale pour tous, sera promulguée, alors je serai le premier à me rendre à la mairie.

Contact pour cet article. ANBAMED, notizie dal Mediterraneo di Farid Adly - Via Nettuno, 1 - 98070 Acquadolci - Tel 0941.730053 - Fax 0941.730114 - Port. 339.8599708 - e-mail : anbamed@katamail.com

(1) Clandestini / Clandestino: immigrés / immigré, sans permis de séjour en règle, donc en situation irrégulière. Dans le texte l'auteur veut parler des immigrés, qui sont aujourd'hui en situation régulière, mais parce qu'ils refuseront de donner leur empreintes digitales, ne pourront pas obtenir le renouvellement de leurs permis de séjour, et qui, de ce fait, tomberont dans l'illégalité.

Immigration, arrêtez le massacre !

Par ATTAC Rabat

Samedi 22 juin s'est déroulée à Séville une grande manifestation, en marge du sommet de l'Union européenne, qui a vu converger vers la capitale de l'Andalousie les Marches européennes contre le chômage, les sans papiers et les immigrants clandestins d'Andalousie et les militants en lutte contre les

politiques anti-populaires menées dans le cadre de l'Europe du Capital.

Tout au long de cette même journée, de l'autre côté du détroit, c'est à Tanger que se sont retrouvés les chômeurs marocains, avec à leur tête l'Association Nationale de Diplômés Chômeurs, pour un rassemblement au centre ville et une courte marche vite interrompue par les forces de l'ordre. Partie prenante du mouvement international contre le chômage, ils auraient voulu, eux aussi, rejoindre les marches européennes à Séville, se joindre au mouvement européen pour le droit à l'emploi et contre les mêmes politiques libérales, anti-sociales, relayées par les accords d'association que l'Union européenne a signés avec chacun des pays de la rive sud de la Méditerranée. Mais évidemment, pour les chômeurs marocains, la frontière est infranchissable et l'espace européen consciencieusement verrouillé par la police espagnole.

Tout naturellement, une demi-heure plus tard, le cortège de centaines de manifestants s'est reformé pour un nouveau rassemblement devant le Consulat d'Espagne de Tanger, symbole de ce partenariat euro-méditerranéen qui prône en même temps l'instauration d'une zone de libre échange et la libre circulation des marchandises et des capitaux et refuse la libre circulation des personnes, fermant ses frontières aux peuples du sud. Dans un même élan, à Tanger comme à Séville, les manifestants ont refusé le projet Aznar de sanctions contre les pays par lesquels transitent les migrants. Il n'en reste pas moins que l'Union européenne reste toujours dans une logique sécuritaire du traitement de l'immigration clandestine et refuse d'intégrer cette question dans le nécessaire débat sur les relations nord-sud et les conditions d'un réel développement.

En attendant, ce sont les candidats à l'émigration qui sont les otages de cette politique qui fait les beaux jours des mafias et des trafiquants de main-d'oeuvre et renforce la précarité de l'ensemble des travailleurs. Et ce sont eux qui, par centaines chaque année, engloutis dans les eaux du détroit, paient le tribut le plus lourd à système qui refuse de placer la personne humaine au centre du projet économique et politique.

Aussi, c'est devant le port de Tanger que s'est terminée la soirée du 22 juin : familles et amis des victimes de l'immigration clandestine, chômeurs et militants ont rendu hommage à ces victimes du marché global du travail, ont allumé



attac

des cierges, déposé des roses et revendiqué la liberté de circulation, le droit à l'emploi et le respect de la dignité humaine.

Cette journée de manifestations, plus modestes mais parallèles à celles de Séville, est là pour montrer, que malgré la fermeture de l'espace européen à ses voisins du Sud, les idées circulent, les mobilisations se rejoignent, des aspirations similaires sont énoncées et les mêmes revendications sont clamées contre le partenariat euro-méditerranéen des patrons et du profit, dans la recherche d'un dialogue entre les peuples pour qu'une autre Méditerranée soit possible.

ATTAC Rabat
Contact pour cet article : rabat@attac.org ou www.local.attac.org/rabat

Migration coopération et développement

Par Gustave Massiah

Une approche prometteuse et contradictoire

La volonté de lier immigration, coopération et développement est, à priori, d'un grand intérêt. Elle ne dispense pas d'une réflexion sur la nature des politiques de développement, d'immigration et de coopération.

Cette approche peut s'appuyer sur plusieurs dynamiques: la revendication des immigrés à être reconnus comme des acteurs de développement ; l'accent mis sur le développement local, la décentralisation et la montée des pouvoirs locaux ; l'intervention des associations de migrants en appui au développement de leurs villages et de leur région ; les pratiques de partenariat des associations de solidarité internationale et des collectivités locales dans la coopération décentralisée. Le processus qui se dégage reste profondément contradictoire, il n'en représente pas moins un mouvement novateur et fondamentalement positif

Un discours, séduisant en apparence, est proposé pour " chapeauter " et orienter ces dynamiques. Développer les régions d'origines, c'est s'attaquer aux causes de l'émigration; le soutien au développement des régions d'origine permet de réduire les flux migratoires ; ce développement permet d'encourager les dimensions sociales et démocratiques ; le codéveloppement lié aux flux migratoires permet de réinventer la coopération.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le rapport de Sami Naïr sur " La politique de codéveloppement liée aux flux migratoires ". Ce rapport a son intérêt. Il reconnaît les dynamiques à l'œuvre et propose de les appuyer; il propose d'instaurer une mobilité accrue liée aux projets de codéveloppement -, il assure qu'il n'est pas question de forcer au retour, même si l'objectif est de réduire les flux migratoires. Ce rapport a ses limites, celles de la politique de l'immigration et de la politique de coopération. Si ce rapport permet de rediscuter publiquement et contradictoirement des politiques d'immigration et de coopération, il sera bienvenu et contribuera au débat démocratique. S'il n'est utilisé que comme point d'application des politiques actuelles, il servira surtout à en légitimer les aspects contestables et servira de discours d'appui à une action de retour forcé.

Pour éclairer le débat et fonder des propositions, proposons d'aborder trois questions : Le développement permet-il de réduire les flux migratoires ? A quelles conditions une politique de coopération peut-elle aider au développement local et à la démocratisation ? Comment inscrire la relation entre flux migratoires et développement dans une politique de l'immigration ?

Le rapport entre développement et immigration

Le développement permet-il de réduire les flux migratoires ? La réponse dépend de l'horizon. A long terme, oui ! A court terme non!

Tout développement introduit des déséquilibres ; dans des régions rurales,- le bouleversement des rapports sociaux entraîne un exode et alimente les flux migratoires. Ce n'est que dans un deuxième temps, longtemps après, quand les effets combinés de la transition démographique et de l'accroissement de la productivité agricole se font sentir, que l'émigration s'épuise et que, parfois, les flux peuvent s'inverser.

En 1990, à l'initiative de la FASTI,- les immigrés s'affirment comme acteurs du développement. C'est d'abord une revendication de dignité, celle de la reconnaissance du rôle historique des migrants. C'est ensuite une précision majeure, les migrants sont des acteurs de développement de plusieurs sociétés, de leur société d'origine et de leur société d'accueil. Ce sont des sujets actifs de la scène internationale, porteurs de la coopération et de la solidarité.



attac

La crise du développement fondé sur l'industrialisation interroge les modèles migratoires de la dernière période. Pour autant, elle n'en annule pas les fondements. Même si l'industrialisation et l'expansion du salariat rencontrent leurs limites, le mode de développement n'a pas fondamentalement changé. La mondialisation renforce le caractère structurel des flux migratoires et interdit d'imaginer la possibilité d'un immobilisme ou encore d'un système mondial dans lequel les marchandises et les capitaux, les touristes et les hommes d'affaires circuleraient sans entrave mais où tous les autres seraient assignés à résidence.

L'évolution d'ensemble n'interdit pas de rechercher des améliorations partielles ; et c'est peut-être une manière d'explorer de nouvelles voies. Aussi, le développement des régions d'origine des migrants présente un intérêt certain. Il prend acte du fait que les migrations ne sont pas aléatoires et suivent des routes qui ont leurs traces dans l'histoire. Ainsi, donner une priorité au développement des régions d'origine des migrants, même s'il ne contribue pas à réduire les flux à court terme présente un double avantage: il fonde la coopération sur une histoire commune et par là même la concrétise ; il peut s'appuyer sur l'apport essentiel des migrants.

La proposition de codéveloppement pour être entendue doit faire place à une analyse des situations réelles et être menées conjointement par les parties en cause. Elle ne peut reposer sur le seul intérêt d'une des parties à réduire l'immigration, elle doit s'appuyer sur l'intérêt des deux parties. Interrogé par un ministre français sur l'importance de réduire l'émigration, le maire de Kayes, au Mali, a répondu: on ne dira jamais assez les bienfaits inestimables de l'émigration.

L'analyse des migrations doit être approfondie. Le départ est plus souvent lié à la volonté de contribuer à l'avenir de la communauté, villageoise ou urbaine, qu'à la fuite individuelle devant la misère. Les migrations s'analysent comme des réponses collectives à des situations et ne peuvent être comprises à la seule échelle individuelle et familiale. La migration n'est pas réversible à l'échelle du migrant, la réussite du retour reste exceptionnelle. A l'échelle du groupe, la dynamique est toute autre. Les associations de migrants et les autres associations de solidarité internationale, quand elles travaillent ensemble, ce qui est de plus en plus fréquent, ont exploré des voies passionnantes, celles du partenariat avec des

communautés et des associations des régions d'origine.

Plusieurs possibilités sont ouvertes : reconnaître les associations de migrants comme des associations de solidarité internationale à part entière; encourager le partenariat entre les associations et les communautés des régions d'origine avec les associations de migrants et les autres associations de solidarité internationale ; faciliter la mobilisation des ressources financières, en épargne et en crédit, et des compétences au niveau des associations partenaires ; définir des accords-cadres au niveau des régions tenant compte des spécificités des situations et de la détermination des intérêts communs.

Les conditions de réussite de cette mobilisation tiennent aux orientations: ne pas subordonner le soutien aux projets au retour obligé des migrants ; ne pas subordonner les accords-cadres avec les régions à des accords de contrôle des déplacements passés entre les états ; ne pas conditionner les appuis à des projets à une restriction des droits individuels et collectifs.

La coopération, le développement et la démocratie

La politique de coopération peut-elle aider au développement et à la démocratie ? Jusque là, la réponse n'est pas évidente, d'autant qu'il est difficile de faire abstraction du contexte international.

Une politique de codéveloppement liée aux flux migratoires pourrait être susceptible de renforcer le développement local à travers la coopération décentralisée. Le développement local, appuyé sur la participation directe des habitants rendrait plus vraisemblable le rapport entre développement et démocratisation. La coopération décentralisée, appuyée sur les associations de migrants, permettrait de renouveler la politique de coopération et s'engagerait plus fortement dans la voie d'une coopération de société à société.

Ces deux propositions ne manquent pas d'intérêt. Elles sont issues de l'analyse critique des politiques de développement et de coopération mises en place dans les années soixante et des pratiques expérimentées par des nouveaux acteurs. Elles peuvent constituer des avancées très positives. A certaines conditions !



attac

Le développement local présente d'énormes avantages. Il permet à de nouveaux acteurs d'intervenir directement; ainsi des collectivités locales portées par le mouvement de décentralisation, des entreprises locales et des secteurs de production populaire, des associations d'habitants et de producteurs, des associations intermédiaires et des professionnels. Il permet à une nouvelle génération de s'approprier le débat sur le développement et de se confronter aux difficultés de la transformation sociale et politique.

Le développement local n'est pas une réponse en soi. On ne peut séparer le développement local des politiques économiques ; ce sont ces politiques qui donnent leur sens aux actions de développement local. Le développement local était marginalisé dans les conceptions du développement, industrialisantes et sectorielles, qui ont prévalu dans les années soixante. Aujourd'hui, le développement local est subordonné à la nouvelle conception du développement, celle des plans d'ajustement structurel. Dans ce cadre, le développement local est remis au rayon des dimensions sociales de l'ajustement, il sert au mieux de correctif. Quel sens et quelle chance peut avoir le développement local quand le marché intérieur doit le céder à l'exportation, l'investissement national et local à l'investissement international ?

Pour que la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires ne rejoigne pas la remise des accessoires, il faudrait que la politique de coopération donne une réelle priorité au développement local et que la coopération décentralisée soit étendue et élargie à l'ensemble des acteurs, particulièrement aux associations de migrants qui travaillent en partenariat avec les associations locales. Il faudrait surtout qu'une attention particulière soit portée au rapport entre le local et les équilibres macroéconomiques et que de nouvelles orientations de politique économiques soient recherchées et soutenues. Plus précisément, il faudrait que la politique de coopération française sorte de la schizophrénie entre le soutien sans nuances aux programmes d'ajustement du FMI et de la Banque Mondiale, l'appui sans réserves aux régimes insupportables et la référence parcimonieuse aux actions locales de coopération.

Le codéveloppement, les flux migratoires et la politique de l'immigration

Il nous faut revenir sur le rôle qu'a joué, particulièrement en 1996, le discours sur la liaison entre coopération, immigration et aide au développement des régions d'origine.

Nous avons déjà indiqué l'importance du débat sur le rapport entre développement et immigration. S'il est bien démontré que le sous-développement et la domination font partie des causes majeures des flux migratoires et qu'il est indispensable de s'y attaquer, il est pour autant faux d'en tirer la conclusion qu'il suffit de développer les régions d'émigration pour tarir l'émigration. L'intérêt du codéveloppement n'est pas remis en cause, d'autant que la nature des rapports internationaux nécessite une approche volontariste pour sortir du cercle vicieux de la dépendance et que la France y a des responsabilités particulières de par son histoire et de par sa situation actuelle.

Encore faut-il bien voir que si l'objectif du codéveloppement est de tarir à court terme les flux, le moyen d'y parvenir est plus d'empêcher le développement que de le promouvoir. C'est bien le cas chaque fois que le droit de vivre et de travailler au pays devient une obligation d'y rester, une interdiction de quitter son territoire, une assignation à résidence. Les accords entre états, qui sont plus souvent des accords entre des régimes, sous couverture d' " aide " au développement, visent au contrôle de l'émigration et décrédibilisent encore plus les régimes et la coopération. Sans la liberté de circulation, qui ne se confond pas avec l'ouverture automatique et immédiate des frontières, les accords de coopération décentralisée et de partenariat, qui sont, au delà de leurs difficultés et de leurs contradictions, parmi les tentatives les plus prometteuses aujourd'hui, seront vidés de leur contenu et pervertis.

On mesure là les glissements progressifs du discours. On part de l'idée qu'il faut s'attaquer aux causes des flux migratoires. On propose de renforcer l' " aide au développement " ou, mieux encore, de construire du codéveloppement et de lier ainsi coopération et immigration. On peut alors interdire, en toute bonne conscience présumée, l'immigration puisqu'on va s'attaquer aux causes. On peut aussi négocier avec les régimes des accords de contrôle et de police qui construisent un espace international fondé sur la remise en cause des droits individuels et la négation de la liberté de circulation. La construction du discours s'appuie sur des arguments qui ne sont pas faux et qui sont présentés comme des évidences. Ils sont



attac

retournés et mis au service d'un discours d'ensemble dont la cohérence est plus que contestable et peuvent servir de fondement à une politique dont on a pu mesurer la perversité.

Le rapport sur la politique de codéveloppement lié aux flux migratoires se veut en rupture avec cette approche. Il convient d'en prendre acte. A politique d'immigration, à politique de coopération et politique de développement égales, il représente probablement ce que l'on peut faire de mieux. Mais, est-il raisonnable et réaliste de ne pas remettre en cause les politiques de l'immigration et de la coopération ?

Une politique de codéveloppement liée aux flux migratoires est un volet de la politique de l'immigration. Quel est le sens de ce volet, une ouverture vers de nouvelles pratiques ou une légitimation de la fermeture des frontières ? La situation est suffisamment contradictoire pour qu'on puisse éviter de répondre de façon tranchée par la négative.

A certaines conditions, les projets de codéveloppement peuvent être situés dans le sens de l'ouverture. La première de ces conditions concerne la liberté de mouvement de tous ceux qui sont impliqués dans un projet. On ne saurait imaginer que, dans un même projet, les français puissent librement aller et venir et que les autres soient consignés dans leur région d'origine. La première condition est donc la liberté de mouvement, autant que nécessaire au projet, pour tous les partenaires des projets de codéveloppement. La deuxième condition concerne l'assurance que les projets ne consistent pas en un retour forcé. Toute réinstallation sur place d'un immigré doit être fondée sur un complet volontariat et ne saurait s'accompagner d'un refus de régularisation. Pour éviter toute ambiguïté, le droit au retour implique, en cas d'échec, la possibilité de revenir régulièrement en France.

La troisième condition concerne les accords de coopération. On peut très bien imaginer que des accords avec certaines régions et certains pays puissent se traduire par des procédures particulières sur la circulation et l'établissement pour des villages ou des personnes impliquées dans ces projets. Il ne faudrait pas que des négociations collectives puissent être opposées à des immigrés vivant en France et se traduisent par une restriction de leurs droits individuels. D'une façon générale, les droits des migrants devraient être préservés par le droit international.

Une politique de codéveloppement liée aux flux migratoires prendra tout son sens si elle s'inscrit dans une politique de l'immigration fondée sur l'égalité sur l'égalité des droits et le respect des droits individuels et collectifs.

Gustave Massiah
Contact pour cet article. Secrétariat de l'AITEC
aitec@globenet.org

Exploitation politique du racisme et de la xénophobie

Par Walter Peruzzi. Guerre & Pace
Traduction : Corinne Milani. Traducteurs bénévoles cooditrad@attac.org (*)

Lundi 22 avril. Au lendemain du 1er tour des élections françaises, Gasparri(1), apparemment réjoui fait son entrée dans l'incontournable salon de Vespa(2): certes jubilant mais tout en affichant une allure « rangée » et un sourire bon enfant. Les hommes de droite reçoivent de leurs hiérarchiques l'ordre de tirer un maximum de profit de la défaite de Jospin en se proposant comme les frères siamois de Chirac et en se montrant tout autant préoccupés que lui du succès de Le Pen.

Même Bossi(3) fait une brève apparition seulement sur l'écran géant, après s'être fait "un brin de toilette", cravaté et assumant son rôle de complice de Gasparri. Afin de ne pas laisser filtrer les humeurs lepénistes, il parle peu. A la provocation de Bertinotti(4), qui rappelle comment les deux partis français de droite et d'extrême droite sont représentés en Italie par un parti unique de droite, il réagit en mâchonnant des paroles dépourvues de sens. Le Pen ? Qui le connaît ? Un "étatiste". Tout va bien. Si ce n'est que le lendemain, l'Ecri (Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance) - un organisme du Conseil de l'Europe composé d'experts indépendants - publie son rapport. Ce rapport est un des cinq rapports sur l'Estonie, la Géorgie, l'Irlande, la Roumanie et l'Italie, arrêtés au 22 juin et présentés à Strasbourg aux parlementaires de 44 pays le 23 avril 2002.

Le rapport concernant l'Italie dénonce les différentes formes de racisme et se conclue par le chapitre sur "l'exploitation politique du racisme et de la xénophobie", dans lequel l'auteur fait expressément référence à la Ligue du Nord. Ce chapitre introduit aussi certains amendements proposés par les "autorités italiennes".



attac

L'édition du Corriere della Sera de ce même 23 avril ne manque pas d'insister sur cette nouvelle. Et le Ministère des Affaires Etrangères diffuse immédiatement une note pour informer, que déjà en juillet dernier après avoir reçu le rapport, les différentes administrations italiennes concernées «avaient fait part de leurs commentaires et demandé une série de modifications importantes» en précisant, qu'il n'était pas légitime de généraliser des épisodes particuliers isolés de leur contexte ou encore d'apporter des conclusions, qui n'auraient pas été vérifiées dans la réalité".

La note de la Farnesina(5) fait constater par la suite, que ces observations avaient été rejetées et que les "autorités italiennes" avaient à l'époque évalué la «possibilité donnée aux Etats de mettre leur veto à la publication du rapport ».

Mais elles y renoncèrent au dernier moment afin de ne pas être accusées « de vouloir se soustraire, par le biais d'expédients procéduraux, à une comparaison internationale ».

De vrais hommes du monde !

Toutefois le doute sur l'identité des "autorités italiennes", qui avaient à l'époque proposé les amendements et renoncé au droit de veto, persiste encore.

BEAUCOUP D'EMBARRAS ET UNE « MEPRISE »

Les « remarques » émises sur ce rapport suscitent aussi quelques interrogations. En effet les amendements ne contestent pas le cadre préoccupant exposé à grands traits par l'Ecrid mais se limitent à accuser (selon la note technique de Scajola(6)) certains « dirigeants » locaux et régionaux, tout en restant vague quant à leur identité, afin « de tenir à l'écart » la Ligue du Nord et les autres partis au niveau national.

Comme par hasard, ces « autorités italiennes » ne cherchent pas à « corriger » le rapport, même pas les paragraphes, qui revêtent un caractère alarmant « quant à la nouvelle coalition gouvernementale en Italie depuis juin 2001 ». Elles appuient, de cette façon, une critique formulée par un siège européen influent contre le gouvernement au pouvoir.

A croire que l'actuel ministre des Affaires Etrangères (par intérim, Silvio Berlusconi) partagerait avec nous (et avec le Conseil Européen) l'alarme causée par les dérives racistes de son gouvernement, ou que quelqu'un aurait intérêt à discréditer la Ligue du Nord et les autres sympathisants (Ruggiero, ministre des Affaires Etrangères de l'époque ?, les « centristes » ?, les gauches habituelles « infiltrées » ?). Le fait qu'un journal « pro-gouvernemental » tel que le « Corriere » ait publié cette nouvelle avec une telle envergure et célérité, et justement au moment où Berlusconi « travaillait » pour effacer toutes traces de parenté entre Bossi, la droite italienne et Le Pen, ne peut que renforcer ce doute.

Dans tous les cas le rapport est intéressant, car il rend parfaitement le caractère de propagande raciste et xénophobe de ces stéréotypes destinés à alimenter l'hostilité, de ces rapprochements entres « clandestini » et criminels ou de cette présentation des immigrés comme une menace pour « l'identité », que la Ligue du Nord ainsi que la majeure partie de la droite s'efforcent de faire accepter en tant que « préoccupations » légitimes et innocentes.

Le rapport invite entre autre à deux reprises à poursuivre pénalement les personnes coupables d'incitation à la haine et aux discriminations. Evidemment une invitation, qui a été ignorée par « les autorités italiennes »

Mais qui ne fera que renforcer les dénonciations des citoyens et l'engagement des magistrats, qui voudront défendre ces citoyens devant la justice.

Evidemment, Berlusconi s'est empressé d'affirmer, qu'il s'agissait d'un rapport « démodé » concernant « le passé » (juin 2001) : « depuis six mois », a déclaré Berlusconi, « je ne ressents pas le besoin de rassurer mes collègues européens quant aux prises de position de Bossi, car certaines déclarations et certains comportements de la Ligue du Nord ont convaincu de nombreux collègues, que Bossi ne peut absolument pas être qualifié de raciste et xénophobe (journal « La Repubblica » du 24/04/2002).

Domage, que les remarques de l'Ecrid concordent exactement avec les déclarations et les comportements récents des chefs de bande adhérents à la Ligue du Nord et autres partis sympathisants.

LA HORDE



attac

Ne nous attardons pas sur « les adhérents à la Ligue du Nord, qui applaudissent Borghezio sur les places, lors des meetings, lorsque ce dernier hurle "tous dehors" ».

Ceux, qui organisent à Milan les rondes de Volontari Verdi (7) pour soutenir Max Bastoni(8) (d'où la banderole : Bastoni contre l'immigration(9) (« La Stampa » du 19/04/2002) où le maire de Trévise, défini par Bossi comme « un, qui reste du côté de ses partisans (ibidem), ou celui de Telegrate qui veut refuser la résidence aux étrangers ...

Analysons seulement comment environ mille réfugiés ont été « accueillis » par la Ligue du Nord, lorsqu'ils ont débarqué à Catane le 18 avril.

Le titre est dicté par Bossi au journal « La Padania » du 19 avril, et laisse déjà entrevoir le but de la campagne menée avec zèle par ce même journal pendant quelques jours : la horde.

« Si nous n'utilisons pas la fermeté, l'immigration ne sera plus contrôlable » répète Bossi le jour suivant. « Des hordes de personnes débarqueraient chez nous, et nous savons que les hordes éliminent tout ce qu'elles rencontrent sur leur passage, imposent leurs règles et leurs religions. Elles imposent leur histoire en éliminant la nôtre » (20/03/2002).

Borghezio(10), pour sa part, invite « à se défendre de l'invasion, qui menace notre identité ethnique et culturelle, et cela en utilisant tous les moyens, qui sont à notre portée (19/03/2002), alors que le vice-président du Sénat, Roberto Calderoli, accuse la TV de montrer des images « brutales » d'enfants pouvant influencer les spectateurs, sans pour autant ajouter, comme cela serait d'usage pour fournir une information complète et correcte, que ces enfants peuvent être aussi accompagnés de personnes, de ces mêmes personnes qui par la suite dévalisent nos villes, vendent la drogue et organisent des trafics de prostitution, sans oublier les terroristes partisans du terrorisme islamique » (20/03/2002).

Après avoir « visité » le camp de réfugiés de Bari Palese, le parlementaire de la Ligue du Nord Cesarino Monti conclue : « Heureusement que la loi Bossi-Fini mettra fin à ce courant. Il ne s'agit là pas de réfugiés : mais d'une horde. Toutes les populations du Sud sont en train d'émigrer et

bientôt nous risquons d'être submergés » (26/03/2002).

LE SHOW DE BERLUSCONI

Même le parti de Forza Italia, pour ne pas citer de nombreux alliés nationaux, s'est retrouvé sur la même longueur d'onde. La Loggia(11) a dit « que le langage de Bossi est par habitude sévère et direct, mais les contenus, qu'il décrit sont en général partagés (Corriere della Sera du 20/06/2002).

Scajola a annoncé au Sénat des mesures drastiques susceptibles de limiter "l'invasion". Berlusconi a expliqué, à l'occasion de sa participation à l'émission Costanzo Show(12), que «sinon d'ici peu ces "clandestini" nous foutront à la porte de chez-nous »

En conclusion le document de l'Ecce est loin d'être « dépassé » et reflète très bien la situation, lorsqu'il désigne le racisme et la xénophobie de la Ligue du Nord comme prérogatives non seulement de ce parti mais aussi « d'autres partis ». Il s'agit de sentiments, qui ont fini par conditionner les politiques anti-immigration du centre-gauche et qui est brandi comme un casse-tête par la majorité de la droite italienne, bien au delà de Bossi et Castelli(13).

Ce dernier, en confirmation de sa lâcheté et de celle de son gouvernement compétent, a soulevé des problèmes lors de la signature - côté italien - du document européen, qui s'élève contre le délit de racisme, en prétextant de façon pathétique, que « dans certains points il s'oppose aux principes de liberté de pensée » (Ansa 26/04/2002)

Walter Perruzi.

Contact pour cet article
<http://www.mercariesplosivi.com/querrepace/>

- (1) Ministre des Télécommunications, dirigeant du parti Alliance Nationale (Alleanza Nazionale)
- (2) Bruno Vespa : journaliste de l'émission-télévisée Porta a Porta (débat politique et social)
- (3) Fondateur et leader du parti La Ligue du Nord (Lega Nord) et Ministre des Réformes Institutionnelles et de la Dévolution
- (4) Secrétaire générale du PRC (Partito Rifondazione Comunista)
- (5) Ministère des Affaires Etrangères
- (6) Ministre de l'Intérieur
- (7) Groupe de surveillants privé fondé par la Ligue du Nord "pour libérer les quartiers de la criminalité et de l'immigration clandestine, pour



attac

rétablir l'ordre, la sécurité et la légalité dans la région Padane"

(8) Coordinateur fédéral des Volontari Verdi ; membre de la Ligue du Nord

(9) Jeu de mots : Les bâtons contre l'immigration

(10) Président des Volontari Verdi ; membre de la Ligue du Nord

(11) Ministre des Affaires Régionales

(12) Journaliste du débat télévisé Constanzo Show

(13) Ministre de la Justice

C'est la loi qui est criminelle !

Par Paolo Berardi Vernaglione (Conseil National ATTAC Italie)

Traduction. Traducteurs bénévoles
coordintrad@attac.org (*)

Le 4 juin 2002 la Chambre a approuvé la loi Bossi-Fini sur l'immigration.

Depuis hier nous sommes tous beaucoup moins libres. Italiens et étrangers, ressortissants ou non de l'Union Européenne. Et nous le sommes en premier lieu parce que, pour les autorités, le fait de relever les empreintes digitales pour octroyer un permis de séjour à qui vient ou qui est déjà en Italie est une mesure d'état d'urgence. Ensuite parce que cette loi, ainsi que la terrible intention qui y est contenue, est le fer de lance d'une intervention à tache d'huile que l'Union Européenne et les États-Unis ont défini après le 11 septembre, avec comme prétexte la guerre globale permanente contre le terrorisme. L'Italie est le laboratoire policier et le centre de coordination d'Europol, et elle assume un rôle de commandement des opérations contre les clandestins. Et nous pouvons lire dans l'actualité de ces jours-ci que les États-Unis commenceront sous peu à relever les empreintes digitales en entrée, sur base du modèle italien.

Mais la chose la plus grave, et qui est malheureusement proche du sentiment de "normalité" et de sécurité que même l'Ulivo, par la bouche de Rutelli, romeut, est l'élargissement à tous les citoyens de la privation préventive d'un droit, la libre circulation dans le territoire national, qui ne devrait être soustrait à personne, sauf aux détenus. Cet élargissement n'est pas différent de la criminalisation des immigrés. Mais approfondissons cette philosophie de la sécurité inaugurée par ce gouvernement: quels effets pervers (qui agiront malheureusement comme norme sociale) une telle loi produit-elle sur la culture et l'éducation, c'est à dire les lieux de création de citoyenneté

et de sens commun? Le premier est la régression des enfants d'immigrés dans les écoles à de potentiels surveillés spéciaux dans des écoles-prisons; le second est la création de ghettos de l'éducation comme c'est déjà le cas aux États-Unis avec les écoles publiques dans les quartiers pauvres à "risque de criminalité"); le troisième est la discrimination sociale qui passe par le corps (toi oui, toi non) de ceux qui sont déjà exploités, parce que les footballeurs, manager et top modèles de couleur seront rapidement effacés de la liste des fichés: le quatrième la non-élimination de la condition de criminels potentiels pour femmes à journée, aides-soignantes et "réguliers" qui ne sont supérieurs aux "clandestins-criminels" que par degré et non par nature.

De tels effets suffisent à nous scandaliser, cependant la globalisation des frontières est vécue de manière "normale" par l'Italie des flux à risques, out comme les lieux de détention, dont la loi Bossi-Fini est, naturellement, la suite sur le plan de l'ordre public. Mais ceci ne suffit pas à décrire la situation de la désastreuse condition-limite engendrée par cette loi: il suffit de penser au débat sur les débarquements de clandestins, confiés à la Marine Militaire et qui a déjà causé, outre la Kater I Rades, des dizaines d'accidents et de morts en Méditerranée.

L'enregistrement des empreintes digitales aggrave ce débat, non pas dans le détail des possibilités mais par son aspect obligatoire. C'est à dire que chaque embarcation doit être éperonnée, chaque charrette doit être éloignée.

Parce que les empreintes digitales, les nouveaux centres de détention, les contrats de séjour-travail, la disparition des flux ordinaires remplacés par la régularisation d'immigrés déjà en règle, confirment le brusque déplacement de l'immigration de la catégorie de charge de la preuve, valable dans un état de droit, à celle de l'hypothèse de délit permanent, élément d'un régime. Et la question de l'inconstitutionnalité se pose, parce qu'au lieu de sanctionner un comportement criminel, c'est un comportement tout court qui est sanctionné. D'autre part, il était à prévoir que ce serait justement l'argument de la non-conformité à la Constitution qui serait le premier à être archivé. Et il le sera au nom de la globalisation qui a lieu ces dernières années, qui fait que les lois des états nationaux sont subordonnées à celles des puissances illégitimes et non représentatives, qui sont en mesure en théorie de garantir la sécurité et la paix sociale, mais qui en pratique accentuent l'alarme sociale. En outre la loi Bossi-



attac

Fini va plus loin que l'effet Schengen, origine de la loi Turco-Napolitaine et des premiers centres de détention. Il ne s'agit plus seulement ! d'une barrière commune aux frontières de l'Europe mais de fichier les individus à l'intérieur du territoire, mesure à laquelle devront se soumettre les immigrés, les mouvements de contestation à l'ordre global, les terroristes islamistes présumés et leurs partisans. Et les citoyens italiens désobéissants ? Ceux qui n'accepteront pas la carte d'identité électronique comprenant les empreintes digitales ? Ils seront les premiers obligés de s'y soumettre pour ne pas risquer d'être fichés à vie. Et par un effet pervers de désorientation par rapport aux méthodes post-industrielles d'identification et de contrôle, ils seront fichés d'après le vieux modèle de la caserne, et non celui de relevé informatique et de contrôle vidéo. Il y a cependant encore une différence avec un immigré et c'est la plus répugnante : Celle que nous appelons violation de la vie privée constitue pour elle ou lui un signe d'infamie permanente. C'est là l'unique et faible distinction que cette loi et ce pays, d'un racisme hypocrite, ont été capable de produire linguistiquement et sur laquelle se joue la différence sociale et culturelle entre pays soi-disant développés et ceux que les porte-parole de l'alarme permanente appellent les pays en voie de développement.

Paolo Berardi Vernaglione
Contact pour cet article. Secrétariat d'ATTAC Italia italia@attac.org

Hétérophobie et subjectivité de l'immigré

Par Annamaria Rivera. Professeur d'anthropologie culturelle à l'Université de Bari.

Je pense que la question de l'auto-organisation des immigrés va entrer dans le contexte du climat qui c'est instauré après le 11 septembre, avec l'inauguration du cycle pervers et macabre qui relie le terrorisme à la guerre globale et permanente, et ces derniers à l'hétérophobie qui tend elle aussi à être permanente.

LOIS D'URGENCE ET FONDAMENTALISME BLANC.

Le climat est lourd de menace: Le risque est réel qu'avec l'apport décisif des lois d'urgences adoptées par la plupart des pays occidentaux après les attaques terroristes aux États-Unis, les quelques victoires arrachées ces dernières années en matière d'égalité et de droit des

étrangers ne soit réduites de manière drastique ou même éliminées. De même que le lent processus de "citoyennisation" des immigrés à échelle européenne et que la possibilité pour les immigrés de s'auto-organiser et de se mettre en avant comme sujets politiques soit compromise par les soupçons et la xénophobie croissante et par la sévérité des contrôles et des mesures de police. L'atmosphère est propice à une augmentation de l'islamophobie et du "fondamentalisme blanc". Plus la tendance à indiquer les citoyens étrangers comme philo-terroristes ou du moins comme ennemis potentiels grandit, plus les contrôles et la répression policière augmenteront et se généraliseront, et au plus se concrétisera le risque parmi les immigrés d'une augmentation de l'insécurité et de crainte, et par conséquent la tendance à l'auto-ségrégation. Ce n'est certes pas une conséquence automatique: la reprise d'un certain protagonisme politique de la part des immigrés, provoquée par la certitude de la menace du projet de loi Bossi-Fini, actuellement en discussion au Parlement, pourrait provoquer une inversion de tendance.

LES IMMIGRÉS KLEENEX DU DÉCRET BOSSI-FINI

Nous ne pouvons ignorer cependant, que la loi Bossi-Fini s'inscrit comme je le disais précédemment, dans un climat politique et social répressif qui ne peut que l'avantager et la rendre encore plus dangereuse.

Il s'agit d'une proposition législative d'inspiration ségrégationniste pour ne pas dire raciste, qui part de l'intention de réduire les immigrés à une simple force de travail que l'on utilise une fois et puis que l'on jette, soumise à un système de droits différenciés, à une situation d'apartheid. En effet le projet de loi subordonne strictement l'attribution et la durée du permis de séjour rebaptisé de manière non fortuite "contrat de séjour") au contrat de travail. Le ressortissant étranger pourra entrer en Italie seulement si un employeur est disposé à lui donner un contrat. S'il perd ensuite cet emploi et n'en trouve pas d'autre endéans les six mois, il est passible d'expulsion.

Ceci suppose donc la criminalisation de la condition de sans-papiers (celui qui, après un décret d'expulsion sera appréhendé sans document de séjour, risquera 4 ans de détention). Cela élimine également la possibilité actuelle d'entrée à travers le mécanisme, prévu par la législation actuelle, du sponsorship. Cela limite aussi de manière drastique la possibilité



attac

d'obtenir des regroupements familiaux et redouble la durée de la "rétention" des immigrés en attente d'expulsion dans les fameux centres de détention.

Il faut remarquer en outre que dans les faits les pratiques institutionnelles et policières se sont déjà adaptées à l'esprit du projet de loi, avec la complicité de l'atmosphère qui s'est instaurée après le 11 septembre: Chaque jour nous sommes informés d'incursions nocturnes dans les logis d'étrangers, d'intimidations et de menaces, de refus arbitraire de renouvellement de permis de séjour, de refus du droit d'asile, de rapatriements collectifs, qui sont en réalité des déportations, interdites par la Convention de Genève mais non moins effectuées même dans le cas de réfugiés provenant de zones de conflits.

TRAVAIL "MULTI-ETHNIQUE" DANS UNE SOCIÉTÉ "BLANCHE".

Si elle venait à être approuvée, la loi Bossi-Fini couronnerait le rêve de beaucoup de patrons et surtout de petits patrons, ainsi que de cette opinion publique exacerbée par trop d'années d'hégémonie culturelle de la droite: Un marché du travail "multi-ethnique" dans une société rigoureusement "blanche". Cela serait en outre une pièce décisive dans la construction d'un ordre social modelé sur la ségrégation des "étrangers" et de quiconque est réputé déviant par rapport à la culture dominante.

Le mouvement anti-raciste a dénoncé avec vigueur à l'époque le scandale des centres de permanence temporaire (instaurés pour la première fois en Italie par une loi promulguée par le centre-gauche), insistant sur le fait que ceux-ci violent l'habeas corpus (concept d'inviolabilité de la personne physique), un des piliers de la constitution italienne et du droit démocratique.

Mais le modèle du camp de concentration pour "étrangers", qui semblait être une scandaleuse exception du temps du gouvernement de centre-gauche, tend à devenir, maintenant que la droite est au gouvernement, le modèle à étendre aux autres catégories sociales réputées, explicitement ou implicitement comme déviantes. Il suffit de voir les déclarations récurrentes des membres du gouvernement sur les programmes que celui-ci compte adopter sur la toxicomanie (généralisation du modèle du camp de concentration de type Muccioli), les pathologies mentales (réouvertures des maisons de fous), la prostitution réouvertures des

bordels). La "philosophie" qui inspire ces programmes sont à la mesure du sens commun le plus régressif, qui exige le nettoyage du paysage social des déchets humains qui le contaminent. Le résultat pourrait être une société basée sur l'idéologie de tolérance zéro à l'américaine, vouée à redéfinir les problèmes sociaux en termes de sécurité et à gérer en termes policiers et ségrégationnistes la marginalité sociale ou plus simplement la non-conformité à la culture et aux pratiques sociales dominantes.

ITALIE ET ISLAMOPHOBIE

Le cas italien me semble assez représentatif de la tendance que j'ai sommairement décrite. En Italie plus qu'ailleurs le terrorisme et la guerre ont exaltés un climat pré-existant. Et je ne parle pas des pratiques "normales": comportements discriminatoires, xénophobie diffuse, tendance à "utiliser" les humeurs xénophobes sur le marché des politiques électorales, mais à un phénomène spécifique, l'islamophobie.

Un phénomène qui, me semble-t-il, présente des caractéristiques et des mécanismes similaires à l'antisémitisme "historique". Les structures et les thèmes récurrents sont en effet analogues: la religion de l'Autre comprise comme élément intrinsèque, immuable, soustraite à l'histoire et au changement; a "racialisation" de l'appartenance religieuse présumée: la thèse de l'identité nationale et/ou européenne sacrée, menacée par une altérité inassimilable et néanmoins capable de contaminer ou de menacer le corps de la nation.

Comme je le disais, dans notre pays, l'augmentation de l'islamophobie qui s'est vérifiée après les attentats du 11 septembre a trouvé un terrain propice: depuis au moins deux ans en effet, une véritable campagne d'opinion contre l'Islam a lieu, avec la participation active d'une partie des médias et de certaines forces politiques, et la contribution de certains leaders d'opinions et de représentants de la hiérarchie catholique.

LA CROISADE ANTI-MUSULMANE COMMENCE

J'aimerais rappeler quelques exemples de la croisade anti-musulmane qui s'est déchainée en particulier pendant la seconde moitié de l'an 2000, dans un crescendo marqué par quelques étapes essentielles. Pendant l'été de cette année (pourquoi justement en Août?) un petit livre intitulé Multiculturalisme, pluralisme culturel et étrangers est publié. L'auteur Giovanni Sartori,



attac

"le politologue italien le plus éminent et le plus connu" comme indiqué sur le revers de la couverture) est aussi conseiller de la coalition de l'Ulivo.

Dans ce livre, un pamphlet plus qu'un essai, le docte débat sur le pluralisme et le multiculturalisme qui semblait si prometteur, aborde la thèse, très primaire, de la "différence radicale non intégrable", une catégorie utilisée pour identifier une composante de la population immigrée.

L'immigré complètement étranger et donc absolument pas intégrable est confiné dans la silhouette (en réalité un stéréotype) de l'africain, de l'arabe et du musulman (comme si les trois termes étaient équivalents), celui qui incarnerait l'essence de la plus radicale "étrangeté religieuse et ethnique" là où "ethnique" dans le glossaire de Sartori est un synonyme élégant de "racial").

RACISME CATHOLIQUE

Une seconde étape, qui suit immédiatement la première, (septembre de la même année) est formée du sermon de l'archevêque de Bologne, Giacomo Biffi, dans laquelle il annonce le risque que l'immigration de musulmans n'attente à l'identité nationale (identifiée tout simplement comme catholique) et invite les autorités politiques à la décourager et à favoriser l'entrée d'immigrés de foi chrétienne. Cela permet à Sartori de "s'incliner", d'après l'hebdomadaire L'Espresso (28 septembre 2000), devant la "foi intelligente" du cardinal, en louant son "éthique de la responsabilité" et par la même occasion de faire de la publicité pour son propre livre.

ET DE LA LEGA NORD

Jusqu'à présent la querelle s'était exprimée surtout sur le plan "d'une bataille des idées" et du battage médiatique. L'activisme politique de la Lega Nord donne une tournure aussi bruyante qu'inquiétante à l'islamophobie croissante. Le 14 octobre 2000 La Lega Nord promeut à Lodi une initiative de protestation contre un projet d'édification d'une mosquée, adoptant un ton franchement intolérant et un style quasi fasciste. En effet, au cours de cette initiative "politique", à laquelle d'autres représentants de la Casa delle Libertà avec des éléments de la galaxie néonazie ont également participé, le terrain où devait être érigée la mosquée est profané en y répandant de l'urine de porc: un acte de mépris dont la valeur symbolique et sémantique est en continuité avec le style de l'antisémitisme le plus

agressif, celui qui se manifeste par la profanation des cimetières, tombes et monuments ébraïques.

Moins d'un mois plus tard, à Rovate, toujours en Lombardie, un maire de Lega Nord dénué de sens du ridicule émet un règlement qui interdit aux non catholiques d'approcher de plus de 15 mètres de l'entrée d'un lieu de culte catholique.

QUI SE CACHE DERRIERE TOUT CELA?

Aujourd'hui, en rétrospective, on pourrait soupçonner que cette flambée antimusulmane imprévue, qui a touché également d'autres pays européens (au Danemark comme en Italie, elle a précédé la victoire électorale de la droite et en particulier de sa composante la plus xénophobe), ne soit pas née spontanément.

Il est probable que l'intention de Sartori était de contribuer à la campagne en décourageant ceux qui, au sein de l'Ulivo, s'attardait encore à défendre une "obtusité et irresponsable éthique des principes" ("L'Espresso", cit.), au risque de compromettre l'émulation de la droite par la gauche adoptée à des fins électorales. Il est probable également que dans les desseins des autres la croisade avait pour but d'apaiser une opinion publique empoisonnée par la xénophobie, pour en retirer, là aussi, des avantages électoraux. Nous avons néanmoins l'impression que cette campagne, tout comme les rumeurs sur de possibles attentats islamistes qui ont circulé avant le sommet de Gênes et l'explicite brutalité policière qui s'est déchaînée contre le mouvement anti-G8, ne sont pas complètement étrangers à un plan ou à une alarme réelle de la part des services secrets.

MUSULMANS-TERRORISTES

Ce sommaire rappel de la campagne d'opinion anti-musulmane qui a eu lieu durant les derniers mois de l'an 2000 est utile, comme je le disais, pour mieux comprendre ce qui se passe aujourd'hui, après le drame du World Trade Center, dans un climat empoisonné par la phobie des attentats, du sentiment collectif d'insécurité et de peur, et surtout de leurs manipulations dans le but de créer un consensus pour la guerre planétaire "infinie". Il me semble, en fait, que le drame du World Trade Center a radicalisé des potentialités qui existaient déjà et que le cycle pervers terrorisme-guerre-hétérophobie qu'il a déchaîné s'est appuyé sur des tendances déjà solides.



attac

Aujourd'hui le "fondamentalisme blanc" et la xénophobie ont un argument en plus, qui contribue à les légitimer: l'équation, aussi arbitraire que rhétoriquement efficace: "non-ressortissants de l'Union Européenne"-musulmans-terroristes. Depuis le lendemain des attentats, une avalanche d'énoncés et d'actes se sont basés sur cette rhétorique non seulement réactionnaire, mais aussi d'une connotation inéquivocablement raciste.

Cela va de la gaffe de Berlusconi, lors d'une réunion internationale très officielle sur la supériorité de la "civilisation occidentale", à l'approbation enthousiaste des délires de Oriana Fallaci exprimée de façon tout aussi officielle par le Ministre des Biens Culturels, pour arriver à des affirmations du style: "l'immigration clandestine sert les desseins criminels du terrorisme et du fanatisme religieux islamiste", C'est là l'opinion de Mario Borghezio. ("Clandestins = terroristes islamistes" disaient tract distribué à Venise par la Lega Nord quelques jours après les attentats).

DES MOTS À L'ACTION

Ce qui est plus grave est que cette orgie de rhétorique ne s'est pas arrêtée à un discours raciste, mais incite continuellement à un passage à l'acte. Encore une fois, les exemples ne manqueraient pas pour démontrer les augmentations de violence et/ou de répression qui s'est vérifiée en Italie après le 11 septembre, envers celui qui est ou semble ne pas être un ressortissant de l'Union Européenne, et envers celui qui a un faciès perçu comme "arabe". Je n'en cite que quelques uns. Vigevano, le 23 octobre 2001, un garçon de 14 ans, fils de marocains, est agressé à coups de pieds et de poings par deux camarades d'école, après avoir été apostrophé comme étant terroriste islamiste et ami de Bin Laden.

L'agression a lieu devant l'institut professionnel fréquenté par les trois garçons sans que personne n'intervienne en faveur de la victime. Deux jours plus tard, dans la Bologne "tellement civile", un chauffeur de bus refuse de laisser monter une femme avec un enfant sous prétexte qu'elle porte un "voile islamique", qui est en réalité un simple foulard. La femme est par ailleurs italienne.

LE RACISME POLITIQUE EN ITALIE.

Une dernière observation: le fait que les délires racistes fassent partie du discours public quotidien ne fait pas scandale en Italie (alors que ce serait le cas en France par exemple).

Cela me semble une particularité italienne. Cela n'est pas tellement dû au fait que les courants intolérants soient devenues monnaie courante facilement utilisable sur le marché électoral et donc exploitée par la droite (et parfois par la gauche): cela se passe également dans d'autres pays européens. D'autre part cependant, le discours raciste suscite des réactions alarmées, des polémiques, des débats, des prises de position même de la part de l'élite intellectuelle, ce qui n'empêche pas que le racisme soit alimenté et toléré sur le plan des pratiques sociales et législatives. En Italie au contraire, le discours raciste n'est non seulement pas dénoncé, mais souvent même pas reconnu comme tel, si ce n'est par une partie minoritaire du monde politique et de l'opinion publique.

Laissez-moi mieux vous l'expliquer avec un exemple. Si l'intempérance verbale de Berlusconi sur la "civilisation supérieure" a préoccupé les alliés et scandalisé la presse étrangère, ce n'est pas seulement parce qu'elle a risqué d'influencer le jeu diplomatique qui préparait la guerre. C'est aussi parce qu'aux États-Unis l'establishment est conscient du fait de devoir tenir compte de 27 millions de citoyens américains de foi musulmane, pour la plupart organisés en associations et lobby. En France également, les leaders politiques savent qu'il n'est pas opportun de se mettre à dos les 5 millions de français musulmans. D'où une certaine prudence, circonspection, u si vous préférez hypocrisie sur le plan du discours.

Quant aux actes et pratiques, c'est un pléonasme de souligner que les choses ne vont pas mieux qu'en Italie: aux États-Unis, si on se limite à parler de l'après 11 septembre, la chasse allant jusqu'à l'homicide, à l'étranger et à quiconque a un aspect perçu comme exotique, les milliers de desaparecidos arrêtés seulement parce qu'ils sont étrangers et "arabes", puis internés sur base d'une loi spéciale qui leur nie les plus élémentaires protections juridiques, démontrent non seulement les barbaries produites par les législations d'urgences, mais aussi le degré de racisme présent dans les pratiques institutionnelles du pays du melting-pot.

HÉTÉROPHOBIE ET FAIBLESSE DES ÉMIGRÉS.

Il me semble que ces fragments d'analyse sont liés au thème de l'organisation des immigrés. La faible visibilité politique des ressortissants étrangers, le fait que ceux-ci n'ont pas acquis le droit de vote, même pas aux élections administratives, l'absence de réseaux solides



attac

d'auto-organisation des immigrés, à l'extérieur mais surtout à l'intérieur des organisations politiques et syndicales, comme à l'intérieur du mouvement contre le néo-libéralisme (réseaux capables d'être reconnus comme une réalité avec laquelle la politique nationale serait obligée de tenir compte): tout cela n'est pas étranger à l'augmentation de l'hétérophobie et du racisme.

Il me semble qu'une condition primaire pour s'équiper en vue du long combat contre le "fondamentalisme blanc" est la promotion de la subjectivité de l'immigré et sa capacité d'agir. Il est opportun, en matière d'auto-organisation des immigrés, d'illustrer quels sont les modèles et les expériences auxquels nous pouvons faire référence.

L'EXPERIENCE DU MOUVEMENT ANTI-RACISTE

Pour des raisons historiques qu'il serait trop long d'analyser et même d'énoncer ici, en Italie comme dans d'autres pays européens avec l'exception de la Grande Bretagne, la multitude d'associations qui ont constitué le mouvement pour les droits des immigrés contre le racisme a eu et a encore une nature principalement "mixte".

Il est vrai que les "communautés" en font toujours partie, ce terme, peu opportun à mon avis, désigne les associations constituées d'étrangers d'une même nationalité. Mais le modèle dominant qui s'est imposé surtout dans la phase la plus avancée du mouvement (à situer à peu près entre la seconde moitié des années 80 et la première moitié des années 90), a été celui d'une réalité associative constituée de "natifs" et d'immigrés, faisant partie à leur tour d'un mouvement unitaire anti-raciste et pour les droits de citoyenneté. Le ciment de ces mouvements a été et est encore la solidarité des uns envers les autres mais surtout la conscience de l'intérêt commun à occuper le terrain de la bataille anti-raciste et de la défense et l'élargissement des droits de citoyenneté.

LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

Il n'est pas dans mon intention de prétendre que ce modèle soit exempt de défauts: Le risque est toujours présent que la capacité d'agir des immigrés ne soit ridiculisé, que le processus d'identification politique des étrangers ne soit bloqué ou ne concerne qu'une élite limitée au lieu d'augmenter.

D'autres part, du côté des "communautés" les défauts ne sont pas moindre et ne concernent

pas seulement le risque d'auto-ségrégation dans des ghettos communautaires. Le monde des "communautés" est constitué d'une typologie plutôt variée qui comprend surtout des formations de base et démocratiques, mais aussi des associations reliées aux ambassades (et donc aux gouvernements) des pays de provenance, et même parfois à des groupes contrôlés de manière rigide et hiérarchique par une direction de type spéculative.

Il est évident que les "communautés" n'épuisent pas les formes d'organisation d'étrangers. Par exemple, il y a de nombreuses associations d'immigrés fondées non pas sur la nationalité mais constituées de femmes de différents pays. Souvent d'ailleurs, celles-ci ont dans leur programme l'intention de rompre les barrières "ethniques" et nationales de manière à s'organiser contre la double discrimination et ségrégation en tant que femmes et en tant qu'immigrées.

COMMENT DÉPASSER LE MODÈLE « BLANCOCENTRISTE ».

Nous ne voulons nier le besoin d'augmenter et de renforcer les formes associatives capables de promouvoir la bataille contre la discrimination et la ségrégation et pour la citoyenneté, de donner une voix aux immigrés et d'encourager leur capacité d'agir. Nous ne voulons pas non plus passer sous silence l'existence d'un problème spécifique italien en ce qui concerne la faible force contractuelle des associations d'étrangers par rapport aux pouvoirs et aux institutions publiques.

Mais il me semble que la question principale à l'ordre du jour réside dans l'interrogation suivante: Comment faire pour que les mouvements associatifs démocratiques, le monde syndical, les organisations politiques et le mouvement contre le néo-libéralisme non seulement s'ouvrent à la présence et aux valeurs véhiculées par les immigrés et les immigrées (valeurs universelles, qui nous obligeraient à reconsidérer le thème de la citoyenneté et des droits), mais qui seraient aussi imprégnés de leur subjectivité, qu'ils soient "contaminés" par des pratiques et cultures différentes de celles consignées dans une tradition politique « blancocentriste ».

Le fait qu'au sein d'une société de plus en plus multiculturelle comme l'est la société italienne (que cela plaise ou non à ceux qui nous gouvernent), les organisations de gauche, syndicales mais surtout politiques n'aient pas



attac

pleinement conscience du besoin urgent de dépasser le modèle « blancocentriste », phénomène que je qualifierai de signe de retard, me semble spécifiquement italien. Evidemment, les conditions pour le dépassement d'un tel modèle dépendent aussi, principalement peut-être, des progrès de la transformation des immigrés en sujets politiques, ainsi que de leur

capacité de se proposer comme acteur dans des conflits qui ont comme enjeu la lutte contre le racisme et pour la citoyenneté.

Annamaria Rivera

Contact pour cet article. Granello di sabbia
redazione@attac.org

(*) coordinatrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.